

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2024_145

Objet : Vote des crédits par anticipation

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni en salle d'honneur de la mairie de Châteaurenard, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.
Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 décembre 2024.

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE.

Pour la commune de Cabannes : Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.

Pour la commune de Châteaurenard : M. MARTEL Marcel, Mme Adélaïde JARILLO, M. Pierre-Hubert MARTIN, Mme Marie-Laurence ANZALONE, M. Jean-Pierre SEISSON.

Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER.

Pour la commune de Graveson : M. Michel PECOUT, M. Jean-Marc DI FELICE.

Pour la commune de Maillane : M. Eric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.

Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD, M. Patrick MARCON.

Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, Mme Edith LANDREAU, M. Christian REY.

Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL, Mme Angélique YTIER CLARETON.

Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.

Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA, M. Dominique ALIZARD.

Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Barbentane : M. Michel BLANC (*donne pouvoir à Mme Corinne CHABAUD*).

Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES (*donne pouvoir à Mme Josiane HAAS-FALANGA*).

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à M. Pierre-Hubert MARTIN*), M. Eric CHAUVET (*donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEISSON*), Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Mme Marie-Laurence ANZALONE*), M. Cyril AMIEL (*donne pouvoir à M. Marcel MARTEL*), Mme Annie SALZE (*donne pouvoir à Mme Adélaïde JARILLO*), Bernard REYNES (*donne pouvoir à M. Georges JULLIEN*), Mme Sylvie DIET-PENCHINAT (*donne pouvoir à M. Michel PECOUT*).

Pour la commune d'Eyragues : M. Eric DELABRE (*donne pouvoir à M. Michel GAVANON*).

Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à M. Jean-Marc DI FELICE*).

Pour la commune de Noves : M. Pierre FERRIER (*donne pouvoir à Mme Edith LANDREAU*).

Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Mme Jocelyne VALLET*).

Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET (*donne pouvoir à M. Dominique ALIZARD*).

ABSENT : /

Secrétaire de séance : M. Marcel MARTEL

M. le Vice-président en charge des Finances expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite du ¼ des crédits de l'exercice précédent (hors remboursement d'emprunt) dans l'attente de l'adoption du budget, sur autorisation de l'assemblée délibérante.

Les crédits ainsi ouverts par anticipation devront être repris au budget de l'exercice 2025. Les crédits à prendre en compte pour le calcul de la limite de 25% le sont chapitre par chapitre et excluent les restes à réaliser de l'exercice précédent.

Compte tenu de la date de vote du budget prévue en mars 2025, il est proposé au conseil de faire application de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales pour le budget principal, les budgets annexes Eau et Assainissement ainsi que le budget de l'Office du Tourisme.

La commission Finances du 25 novembre 2024 et le bureau communautaire du 5 décembre 2024 a émis un avis favorable sur ce sujet.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser l'ouverture de ces crédits par anticipation, sur le budget 2025.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1;

CONSIDÉRANT la date de vote prévisionnelle du budget (en mars 2025) ;

CONSIDÉRANT le montant des dépenses réelles d'investissement inscrites aux budgets principal, eau, assainissement et Office de Tourisme 2024 ;

AYANT OUI l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **VALIDE** le vote des crédits par anticipation 2025 tels que figurant dans le tableau présent en annexe de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 42
Votes pour : 42
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 12 décembre 2024,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD



PROPOSITION DE CREDITS PAR ANTICIPATION POUR 2024

Envoyé en préfecture le 24/12/2024

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le **proposition Crédits**

ID : 013-200035087-20241212-DEL2024_145-DE



Budget principal	Total Prévu 2024 avant DM2	Reports	Total Crédits sans report	Plafond 25%	
Chapitre 13	26 500,00	-	26 500,00	6 625,00	6 000,00
Chapitre 20	1 966 232,40	92 132,40	1 874 100,00	468 525,00	400 000,00
Chapitre 204	680 526,00	360 526,00	320 000,00	80 000,00	-
Chapitre 21	5 992 558,37	1 433 369,00	4 559 189,37	1 139 797,34	1 000 000,00
Chapitre 26	231 104,00	231 104,00	-	-	-
Chapitre 27	1 000 000,00	-	1 000 000,00	250 000,00	-
Chapitre 458102	264 091,63	254 341,63	9 750,00	2 437,50	-
Chapitre opération 12 déchèteries	805 395,68	333 895,68	471 500,00	117 875,00	75 000,00
Chapitre opération 16 voirie	82 800,00	-	82 800,00	20 700,00	20 700,00
Chapitre opération 19 opah	581 000,00	77 000,00	504 000,00	126 000,00	100 000,00
Chapitre opération 21 lycee	121 895,07	121 895,07	-	-	-
Chapitre opération 22 digues	867 079,00	4 260,00	862 819,00	215 704,75	100 000,00
Chapitre opération 25 hangar	145 235,74	5 235,74	140 000,00	35 000,00	-
Chapitre opération 26 siège	367 252,04	252 502,04	114 750,00	28 687,50	25 000,00
Chapitre opération 27 requalification zones	6 628 007,26	1 603 307,26	5 024 700,00	1 256 175,00	1 000 000,00
Chapitre opération 28 déchèterie Rognonas	1 641 117,30	24 117,30	1 617 000,00	404 250,00	400 000,00
Chapitre opération 29 Parking Relais	2 148 006,00	1 506,00	2 146 500,00	536 625,00	200 000,00
Chapitre opération 30 STEP	56 653,43	46 653,43	10 000,00	2 500,00	-

Budget Office de Tourisme	Total Prévu 2024	Reports	Total Crédits sans report	Plafond 25%	Proposition Crédits par anticipation
Chapitre 20	20 700,00	2 500,00	18 200,00	4 550,00	4 000,00
Chapitre 21	33 906,70	10 320,00	23 586,70	5 896,68	5 000,00

Budget annexe Eau	Total Prévu 2024 avant DM	Reports	Total Crédits sans report	Plafond 25%	Proposition Crédits par anticipation
Chapitre 20	20 000,00	-	20 000,00	5 000,00	5 000,00
Chapitre 21	195 000,00	-	195 000,00	48 750,00	10 000,00
Chapitre 23	79 000,00	-	79 000,00	19 750,00	-
Chapitre 10 La ramière	6 000,00	6 000,00	-	-	-
Chapitre opération 11 Travaux 2024	111 000,00	-	111 000,00	27 750,00	-
Chapitre opération 12 Interconnexion	2 112 000,00	-	2 112 000,00	528 000,00	-

Budget annexe Assainissement	Total Prévu 2024 avant DM	Reports	Total Crédits sans report	Plafond 25%	Proposition Crédits par anticipation
Chapitre 20	20 000,00	-	20 000,00	5 000,00	5 000,00
Chapitre 21	30 000,00	-	30 000,00	7 500,00	5 000,00
Chapitre 23	-	-	-	-	-
Chapitre opération 10 La ramière	36 400,00	36 400,00	-	-	-
Chapitre opératin 12 Travaux 2024	269 000,00	-	269 000,00	67 250,00	-